

Liberté, égalité, fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Département des Alpes-de-Haute-**Provence** 

Arrondissement de

Canton de Valensole

Commune de Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents : Votants:

Date de convocation 16 février 2024

Séance du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-guatre, le vingt-trois février à neuf heures, Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents:

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Raymond MAZZOLENI, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Anita DELAUNAY à Madame Joëlle TEBAR, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent HOTTIER.

Absents:

Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Olivia BURLES, Madame Monique HOURS, Monsieur Thierry LATIL, Madame Nathalie PONCE-GASSIER.

Secrétaire de séance : Madame Josette LAUVERGNIAT

OBJET : Implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE) sur le Parking des Marronniers par le Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04)

Rapporteur: Raymond Mazzoleni

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-37;

Vu la délibération du Comité Syndical du SDE 04 en date du 14 avril 2015 adoptant la modification statutaire permettant au syndicat de prendre la compétence « Installation et Entretien des Infrastructures de charges pour Véhicules Electriques »;

Vu la délibération n°2016-004 du conseil municipal en date du 28 janvier 2016 adoptant les nouveaux statuts du SDE 04 et approuvant le transfert de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge électrique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SDE 04 en date du 11 juillet 2016 adoptant une nouvelle modification statutaire permettant au syndicat de prendre également la compétence « Exploitation des Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques »;

Vu la délibération n°2016-078 du conseil municipal en date du 22 septembre 2016 approuvant le transfert de la compétence « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

Vu la délibération n°2016-089 en date du 22 septembre 2016 approuvant l'implantation de deux bornes de recharges pour véhicules électriques ;

Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20240223-DEL-2024-007-DE Date de télétransmission : 23/02/2024 Date de réception préfecture : 23/02/2024

**Forcalquier** 

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 8 juin, 6 juillet et 22 novembre 2016 portant sur la modification des statuts du Syndicat d'énergie ;

**Vu** la délibération n°2023-073 du conseil municipal en date du 17 novembre 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention de participation financière pour le déploiement du réseau d'infrastructures de charges pour les véhicules électriques ;

**Considérant** que dans le cadre de l'application du Schéma Directeur de Développement des IRVE approuvé par le Préfet, le SDE04 va déployer de nouvelles infrastructures publiques ;

**Considérant** que la mise en place de ce réseau permet une procédure de gestion et une tarification commune à l'ensemble des installations au bénéfice des usagers ;

**Considérant** la nécessité d'approuver le principe de l'opération et d'autoriser le syndicat à implanter une ou plusieurs bornes de recharge sur le Parking des Marronniers ;

**Considérant** le développement de la mise en circulation de véhicules électriques, il est nécessaire de créer plusieurs postes de recharges ;

**Considérant** que le Parking des Marronniers de par sa centralité et sa proximité avec le centre du village et l'ensemble des commerces est un endroit stratégique pour implanter une borne de recharge;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe de l'opération d'implantation d'une ou plusieurs bornes sur le Parking des Marronniers :

AUTORISE le SDE 04 à réaliser l'implantation de la ou des bornes de recharge ;

**APPROUVE** les modalités fixées par la convention financière entre le SDE04 et la commune, à savoir la participation à part égale entre le commune et le SDE pour l'implantation d'une nouvelle borne soir la moitié du prix net de la borne HT (subvention éventuelle déduite) et la participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement de 850€ HT par borne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une future convention d'occupation du domaine public ou privé de la commune et tout document utile afférent à ce dossier,

Délibéré à Gréoux-les-Bains, Le 23 février 2024

Signé, Le 23 février 2024

Publié sur le site internet de la mairie : Le 23 février 2024 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

GREDY K. F. PROTECTION OF THE PROTECTION OF THE

Paul AUDAN

Josette LAUVERGNIAT